



Association  
des Bibliothécaires  
de France



CHOUETTES TOILETTES  
UN CONCOURS DE L'ABF

# CONCOURS CHOUETTES TOILETTES 2022

en partenariat avec



NECTART



## Présentation du concours

En 2021, l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) s'est emparée d'un sujet atypique, mais essentiel : les toilettes, et a organisé un concours "Chouettes Toilettes" ([lien ici](#)) pour promouvoir des moyens de concrétiser les principes d'accessibilité et d'inclusion dans ces petits coins de nos établissements. ! Après le beau succès de cette première édition, l'équipe ne s'arrête pas en si bon chemin et relance le concours pour 2022.

Parce qu'elles sont un élément central d'un accueil de qualité, un lieu parfois négligé ou source de tensions, les toilettes sont un espace qui mérite d'être, comme tous les autres, d'être pensé de manière raisonnée.

Développement durable, confort d'usage, services particuliers... ce concours a démontré l'inventivité et les réflexions de la profession en matière d'accueil.



## Pour en savoir plus sur les lauréats de l'édition 2021 :

- Diaporama de la remise des prix 2021 : [http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/chouettes\\_toilettes/diaporama\\_remise\\_prix.pdf](http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/chouettes_toilettes/diaporama_remise_prix.pdf)
- Intégralité de la remise des prix lors du Congrès annuel 2021 de l'ABF : [Congrès ABF 2021 - R1 Remise des prix du concours Chouettes Toilettes - YouTube](#)
- [Toilettes en bibliothèques - Check-list](#)

Les bibliothèques sont donc à nouveau invitées en 2022 à valoriser le travail d'inventivité et d'attention au quotidien qui leur permet d'offrir à toutes et tous de chouettes toilettes...

Trois prix seront remis à l'issue de ce concours, lors du 67e Congrès annuel de l'ABF qui se déroulera du 2 au 4 juin 2022 à Metz. Ils récompenseront à la fois les démarches inclusives et la qualité de service offerte, l'esthétique, l'humour, la fantaisie,... Parce que l'accessibilité est obligatoire et inscrite dans la loi, le jury veillera à ce que les participant-e-s respectent les dispositions en vigueur, tout en invitant toutes les bibliothèques, petites et grandes, associatives, universitaires, généralistes ou spécialisées à participer !

Le jury comptera entre autres les fondateurs et fondatrices de ce prix Amandine Jacquet et Vincent de Lavenne, ainsi que les nouveaux membres de l'équipe (Nathalie Clot, Sophie Cornière, Claire Gourdon), une membre de la commission Accessibilités de l'ABF (Hélène Brochard) et une membre de la commission Légothèque de l'ABF (Virginie Delrue), ainsi que diverses personnalités qualifiées.



# Règlement du concours

## Article 1 - Conditions de participation

- 1.1 Le concours est gratuit et ouvert à toute bibliothèque, publique, universitaire, associative ou privée, située en France et à l'étranger. Il est organisé sous l'égide de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF), ci-après mentionnée comme "l'organisateur" ou "les organisateurs". (note NaCl je mettrai l'organisatrice, vue que c'est une asso et que j'aime le féminin neutre)
- 1.2. La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement (le « Règlement »).
- 1.3. Le jeu-concours est limité à une seule participation par bibliothèque. Il ne sera attribué qu'un seul lot par bibliothèque désignée gagnante.
- 1.4. Pour que la candidature soit valide, la bibliothèque participante doit respecter les conditions légales françaises en termes d'accessibilité des locaux, telles qu'énoncées dans la [loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées](#), ainsi que dans l'article 12 (relatif aux sanitaires) de l'[arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapée](#). Cette disposition est impérative. Concernant les bibliothèques étrangères, il leur est demandé de respecter la réglementation en vigueur dans leur pays. Les personnes intéressées peuvent se référer à [ce guide illustré](#) pour vérifier leur conformité. La Fédération Internationale des Associations de Bibliothèques (IFLA) met également à disposition une [checklist](#) sur le sujet.
- 1.5. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera l'annulation de la candidature.
- 1.6 Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

## Article 2 - Calendrier

- 2.1. Les candidatures devront être envoyées au jury avant le vendredi 13 mai 2021, 18h.
- 2.2. La remise des prix aura lieu lors du congrès de l'Association des Bibliothécaires de France à Metz qui se déroulera du 2 au 4 juin 2022 (date et heure à préciser).

## Article 3 - Candidater

- 3.1. Pour faire acte de candidature, les bibliothèques doivent fournir au jury un dossier de candidature, dont une version à remplir est disponible ci-dessous.
- 3.2. Le dossier de candidature pourra comporter des annexes si les informations et pièces demandées ne suffisent pas à présenter la candidature.
- 3.3. Les bibliothèques proposant leur candidature veilleront à ne pas joindre un trop grand nombre d'annexes afin de ne pas compliquer leur examen (note NaCl : je préciserai un maximum genre 10 pages, photographies ou liens, et ne pas dépasser 5 Mo) . La personne indiquée dans le dossier sera considérée comme "représentante" de la bibliothèque.
- 3.4. Le candidat déposera un seul dossier de candidature et concourra automatiquement pour l'ensemble des prix ouverts lors de cette édition du concours.
- 3.5. Le dossier pourra être rédigé en français ou en anglais.



- 3.6. Le dossier devra être fourni sous forme numérique, réunissant le formulaire de candidature, les pièces demandées et les annexes éventuelles (note NaCl, sous forme d'un fichier pdf ne dépassant pas 10 pages et 5Mo)
- 3.7. Les photos devront avoir une qualité au moins égale à 300 dpi (note NaCl je mettrai 200 pour le dossier et ajouterai la possibilité de fournir une version haute résolution)
- 3.7. Les organisateurs recommandent d'utiliser des formats ouverts et non-propriétaires pour leurs pièces annexes afin de ne pas compliquer l'examen des dossiers de candidature.
- 3.8. Le dossier de candidature devra être envoyé à l'adresse mail suivante : [chouettes toilettes@gmail.com](mailto:chouettes toilettes@gmail.com)
- 3.9. Un accusé de réception des dossiers sera fourni par les organisateurs sous forme de courrier électronique confirmant sa validité.

#### **Article 4 - Utilisation des données personnelles des participants**

- 4.1. Conformément à la [loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978](#), les participants au concours bénéficient auprès de l'organisateur, d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles. Les informations personnelles des participant.e.s sont collectées par l'organisateur uniquement à des fins de suivi du jeu-concours, et sont indispensables pour participer à celle-ci.
- 4.2. Les dossiers de candidature ne seront pas rendus publics par les organisateurs du concours. Ils seront supprimés à la suite de la remise des prix.
- 4.3. Les photos et les informations communiquées sauf données personnelles ainsi que les photos prises lors de la remise des prix peuvent être utilisées par l'organisateur pour la communication pendant 3 ans et conservées pour archives sans délai de durée.

#### **Article 5- Examen des candidatures**

- 5.1. Les membres du jury de la deuxième édition du concours "Chouettes Toilettes" sont : Hélène Brochard, Nathalie Clot, Sophie Cornière, Virginie Delrue, Claire Gourdon, Amandine Jacquet, Vincent de Lavenne, ci-avant et ci-après reconnu-e-s comme "le jury" ainsi que des personnalités qualifiées.
- 5.2. Chaque dossier de candidature valide sera examiné par les membres du jury, qui jugeront de la conformité et de la pertinence du contenu.
- 5.3. Le jury décernera les prix. Selon la qualité des candidatures, ses membres se réservent la possibilité de décerner un ou plusieurs prix spéciaux.

#### **Article 6 - Liste des résultats et remise des prix**

- 6.1. Les résultats seront publiés sur les réseaux sociaux et sur le site de l'ABF (et si possible dans la presse).
- 6.2. Les prix seront remis lors du congrès de l'ABF qui se déroulera du 2 au 4 juin 2022 à Metz. En cas d'annulation de congrès, les concurrents seront avisés par courrier électronique des résultats du concours et, selon le prix gagné, le recevront par courrier (selon les modalités de l'article 6.4) ou le retireront dans les locaux de l'ABF (30 rue de Chabrol à Paris) ou sur le stand de l'ABF lors du congrès suivant.
- 6.3. Des lots pourront être remis aux représentant.e.s des bibliothèques ayant remporté les prix.
- 6.4. Les prix seront répartis en 2 catégories : 3 prix pour les "petites" bibliothèques (desservant une commune de 5000 habitant-e-s ou moins, ou une intercommunalité de 25 000 habitant-e-s ou moins) ; 3 prix pour les bibliothèques desservant plus de public que les limites précédemment évoquées.
- 6.5. En cas d'impossibilité de remettre les prix et lots éventuels aux bibliothèques les ayant remportés, ceux-ci seront expédiés par les organisateurs selon les modalités de contact définies dans le dossier de candidature.



6.6. La possibilité de remettre des lots étant dépendante de la participation de partenaires, des prix pourront être remis sans qu'un lot corresponde.

## **Article 7 - Responsabilité**

7.1. L'organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant.e, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement. L'organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au concours.

7.2. L'organisateur du concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences. L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours et la remise des prix, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

7.3. Toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le site de l'ABF, sur la page dédiée au concours (voir article 8.1). En cas de modification du présent règlement, les bibliothèques ayant déjà déposé leur candidature sont prévenues par mail ou téléphone des nouvelles dispositions en vigueur.

7.4. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes. L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ ou utilisateur.

7.5. L'organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

## **Article 8 - Accessibilité du règlement**

8.1 Le règlement peut être consulté librement depuis le site web de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) à l'adresse suivante : [www.abf.asso.fr/chouettes toilettes 2022](http://www.abf.asso.fr/chouettes toilettes 2022) à tout moment ou encore, envoyé par l'Organisateur sur simple demande écrite émanant de tout participant en écrivant à l'adresse postale du jeu-concours visible ci-dessous (8.2) dans le présent règlement.

8.2. Toute communication non-électronique avec les organisateurs du concours devra être communiquée à l'adresse postale :

Concours "Chouettes Toilettes 2022"  
à l'attention de Virginie Delrue  
Association des Bibliothécaires de France  
31, rue de Chabrol  
75010 Paris

## **Article 9 - Loi applicable**

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce concours les soumet à la loi française. Toute contestation doit être adressée à l'adresse mentionnée dans l'article 8.2. au plus tard le 13 mai 2022 à 18h ce qui correspond à la fin de la date de dépôt des candidatures.



# Dossier de candidature

## Formulaire à remplir

### Coordonnées de la bibliothèque ou du réseau de bibliothèques

Nom de la bibliothèque participante :

Adresse :

Code postal :  Ville :

Pays :

### Type de bibliothèque :

- communale
- intercommunale
- universitaire
- scolaire
- associative
- spécialisée
- autre

Précisez :

superficie des espaces au public :  m<sup>2</sup>

nombre total de cabines de toilettes :

### Coordonnées de la personne déposant la candidature de la bibliothèque

Prénom nom :

Mail :

Téléphone :

certifie que la bibliothèque

respecte les conditions légales en termes d'accessibilité des locaux, telles qu'énoncées dans l'article 1.4 du règlement ci-dessus, et que les sanitaires sont accessibles à tous et toutes selon les conditions légales en termes d'accessibilité des locaux, telles qu'énoncées dans l'article 1.4 du règlement ci-dessus.



## Conception et esthétique

Vous devez **joindre de 3 à 5 photos** pour montrer les aspects esthétiques (ambiance particulière, décoration...) et la conception des sanitaires de votre bibliothèque, d'une qualité au moins égale à 300 dpi.

## Inclusion et qualité de service

Vous devez **joindre de 3 à 5 photos** pour montrer les services particuliers offerts dans les sanitaires de votre bibliothèque, d'une qualité égale à au moins 300 dpi.

Au-delà de la propreté indispensable, de quelles prestations bénéficient les publics dans les toilettes de votre bibliothèque ? (*cases à cocher*)

### Accessibilité

accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) (emplacement, bouton poussoir, pas de groom, porte-manteaux bas, toilettes vastes et adaptées, ...)

gratuité

toilettes recensées dans les applis et autres guides en tant que toilettes gratuites et libres *préciser*):

### Sécurité

dispositifs d'alerte (contacts avec des association de lutte contre le suicide, l'enfance maltraitée, les femmes battues, etc.)

dispositifs d'alarme (en cas de malaise, etc.)

bac à seringues

néons de lumière bleue pour lutter contre la toxicomanie

### Hygiène et confort

kit de nettoyage adapté à la Covid-19 à l'entrée

papier hygiénique dans les toilettes (et pas seulement dans les espaces communs)

brosses WC

lunette et abattant



- produit pour nettoyer la lunette ou protections lunettes jetables
- poubelles dans chaque toilette
- porte-manteaux dans chaque toilette
- douche(s) ouverte(s) aux publics

### ***Intimité e, construction de soi, égalité de genre et inclusion***

- miroir(s)
- fourniture de serviettes et tampons hygiéniques
  - gratuites

*préciser où se trouve le distributeur :*

- vêtements de rechange
- distributeur de pisse-debout
- distributeur de préservatifs
- lavabos dans les cabines (pour pouvoir se laver ou laver des objets tels que cups, poches médicales, etc.)
- urinoirs féminins
- toilettes non genrées (sans logo homme / femme sur les portes)

*en cas de toilettes genrées :*      *nombre de toilettes et urinoirs masculins :*

*nombre de toilettes et urinoirs féminins :*

### ***Famille et enfants***

- toilettes familiales (1 WC pour les enfants et 1 WC pour les adultes dans la même cabine)
- toilettes basses et/ou réhausseur et/ou adaptateur de toilette et/ou pot pour l'apprentissage de l'hygiène
- lavabos et miroirs à plusieurs hauteurs (hauts et bas)
- table(s) à langer
  - dans les WC hommes ET femmes ou dans un endroit accessible à tous et toutes

### ***Un espace de lecture et de communication***

- livres et revues à bouquiner
- mur d'expression / parois en ardoise
- une communication valorisant les actions de la bibliothèque
- une communication valorisant les collections de la bibliothèque





*Dites-nous en plus sur vos toilettes (aménagement, logos, services particuliers, participation des publics, évaluation, projets en cours,...)*

